



## FONDS NORMAND BRUNET

### VOLET : Soutien aux artistes professionnels

#### Objectifs du programme

- favoriser la recherche et la création en permettant aux artistes de disposer des moyens nécessaires à la réalisation de leurs activités liées à leur démarche artistique ;

- accorder aux artistes la possibilité de contribuer au développement de leur discipline et de leur reconnaissance provinciale, nationale, puis internationale;

- faciliter les activités de création des artistes visant à augmenter la production et la diffusion de leurs œuvres.

#### À qui s'adresse ce programme

À tous les artistes membres du CBC qui, à l'intérieur d'une démarche artistique, manifestent des aptitudes pour la pratique d'activités du domaine culturel et qui requièrent le soutien du CBC afin d'avoir accès à des paliers d'excellence de niveaux national ou international..

#### Dépôt des demandes

Toute demande doit être déposée au *Conseil beaufortois de la culture* au moyen du formulaire prévu à cet effet et accompagnée des documents suivants :

- Curriculum vitae artistique du candidat ;

- lettre de confirmation de l'admissibilité du candidat au projet ou à l'activité proposée fournie par un responsable de la structure d'encadrement ou une preuve d'inscription ou d'invitation ;

- revue de presse/portfolio, si possible.

#### Traitement des demandes

Toutes les demandes sont évaluées au mérite, sur la base des conditions d'admissibilité, des objectifs et des critères d'évaluation spécifiques aux différents volets du programme. L'attribution des subventions est votée chaque mois par le Conseil d'administration du CBC. La réponse à votre demande vous sera communiquée par écrit dans un délai maximal de 2 mois après le dépôt de votre dossier.

Retournez vos documents au :

**589, avenue Royale  
Québec (Qc)  
G1E 1Y5**

Pour informations : **418-641-6064**  
[info@cbculture.qc.ca](mailto:info@cbculture.qc.ca)

#### Conditions d'admissibilités

1- Les candidats doivent demeurer, tenir leur place d'affaires ou exercer leur activité principale dans les limites de l'arrondissement de Beauport ;

2- Les récipiendaires doivent s'engager à poursuivre leur démarche artistique;

3- Les demandes doivent être faites par le biais du formulaire officiel du CBC ;

4- Les récipiendaires doivent s'engager à fournir un compte-rendu des activités tenues grâce à la bourse accordée;

5- Les pièces justificatives des dépenses effectuées devront être déposées dans les 60 jours suivant les achats;

6- Les récipiendaires doivent s'engager à respecter la charte de visibilité du CBC.

**7- Les demandes ne peuvent être récurrentes.**

#### Provenance du Fonds Normand Brunet

Le **Fonds Normand Brunet** est constitué à partir des profits de la vente de produits dérivés à la salle **Bingo des Chutes**. Ce fonds est dédié à la promotion de l'élite culturelle comme de l'élite sportive. Il a été nommé en l'honneur de M. Normand Brunet, bénévole dévoué au sport amateur, qui fût président du Comité de financement loisir Beauport dans les dernières années de sa vie.



COMITÉ FINANCEMENT BINGO DES CHUTES

[www.bingodeschutes.com](http://www.bingodeschutes.com)